

## « On veut inscrire l'école dans un environnement favorable à la santé »

### Entretien

**avec Anne-Sophie de Besses,** adjointe au maire de Pont-de-l'Arche (Eure), en charge du développement durable et de la promotion de la santé.

### L'ESSENTIEL

▣ **Le projet Mon école nature concerne la rénovation de l'école Maxime-Marchand en intégrant bâti, cours et environnement. Il s'inscrit dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé, visant à améliorer le bien-être, la qualité de l'air, la biodiversité, l'activité physique des élèves et des habitants du quartier.**

*La Santé en action :*

**Quelle est l'ambition de votre projet d'école nature ?**

*Anne-Sophie de Besses :* Des audits énergétiques menés sur les principaux bâtiments publics de la commune ont montré que l'école élémentaire Maxime-Marchand était prioritaire. Parallèlement, il existait une forte attente autour de la renaturation des cours d'école, exprimée par les enseignants, les parents et les élus. Nous avons choisi de mener un projet global intégrant à la fois le bâti, les cours d'école, et à terme l'espace public aux abords de l'établissement. L'objectif est d'aller plus loin qu'une rénovation technique : on veut inscrire l'école dans un environnement favorable à la santé, au bien-être et adaptée au changement climatique.

**S. A. : Un projet d'urbanisme favorable à la santé est-il pertinent dans une commune rurale ?**

*A.-S. de B. :* Depuis 2020, notre volonté est de placer la santé au cœur de nos politiques publiques, santé humaine, mais aussi santé des écosystèmes. Notre commune de

Pont-de-l'Arche (4 000 hab.) travaille depuis plusieurs années sur la promotion de la santé, notamment à travers une convention pluriannuelle avec l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie. L'aménagement est aujourd'hui reconnu comme un levier majeur de santé publique, y compris – et peut-être surtout – dans des communes comme la nôtre, où la voiture est très présente. Cette utilisation a des conséquences sur la sédentarité, la perte d'autonomie des enfants et des seniors, la qualité de l'air ou encore le bruit. Le concept d'urbanisme favorable à la santé permet de répondre à ces enjeux, même à l'échelle d'une petite ville.

**S. A. : Quels sont les principes de ce projet ?**

*A.-S. de B. :* Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large sur le quartier notamment avec la requalification de l'axe routier entre les deux écoles afin de créer un environnement plus apaisé et sécurisé pour les élèves. Les aménagements sont pensés pour favoriser les mobilités actives : rue fermée aux heures d'entrée et de sortie de classe, mise en place d'un ramassage scolaire non en bus, mais en S'Cool Bus (vélo collectif), incitation à la marche. L'école devient un démonstrateur de ce que peut être un urbanisme favorable à la santé, avec l'ambition de diffuser ensuite ces principes à l'ensemble des projets structurants de la commune. Mon école nature vise à agir sur les déterminants de santé liés à l'aménagement : qualité de l'air intérieur et extérieur, bruit, confort thermique en été et en hiver, îlots de fraîcheur, activité physique, nature en ville, lien social et

bien-être. La renaturation des cours doit permettre de limiter les conflits, favoriser le mouvement, recréer un lien avec la nature et accueillir la biodiversité, avec des essences locales et non allergisantes. Le projet intègre aussi la classe dehors, l'adaptation au changement climatique et le confort d'usage pour les élèves comme pour les enseignants.

**S. A. : Quelle démarche mettez-vous en œuvre ?**

*A.-S. de B. :* Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et le bureau d'études Les Cocottes urbaines nous ont accompagnés lors du diagnostic et de l'intégration des enjeux de santé, afin de construire un projet global et solide. Nous avons été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Expé URBA SanTé<sup>1</sup> : c'est un appui précieux en ingénierie et en méthodologie. La phase d'études et de concertation s'est déroulée principalement en 2025, après une recherche de financements engagée dès 2023. Les études ont été financées notamment par le Fonds vert<sup>2</sup> et la Banque des Territoires.

**S. A. : Comment la concertation a-t-elle été organisée ?**

*A.-S. de B. :* La concertation a concerné les enfants, les enseignants, les parents, les services municipaux et des partenaires locaux de santé. Des ateliers ont ainsi été menés dans chaque classe : les enfants se sont exprimés sur leur vision de l'école idéale, avec un besoin de nature et l'envie de faire classe dehors, rejetant clairement un lieu tout en béton. Ces orientations ont été confirmées par



les parents, qui ont hiérarchisé des propositions lors de la Fête de la santé couronnée de succès, un événement ludique et pédagogique qui a été l'occasion de restituer ce travail, de poursuivre la concertation avec les familles et de sensibiliser aux enjeux de santé, de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Certaines idées formulées par les enfants, moins favorables à la santé, n'ont bien sûr pas été retenues, mais elles ont servi de support pédagogique, notamment sur les questions d'alimentation et de modes de vie. Le projet s'est ainsi construit à partir des usages et des attentes, avec les contributions de tous, tout en restant cohérent avec les objectifs de santé publique.

**S. A. : Quels freins rencontre votre commune ?**

A.-S. de B. : Les difficultés sont de nature diverse : le temps long du projet, la recherche de financements, le manque d'ingénierie en interne. Il a fallu convaincre l'ensemble des élus de l'intérêt d'une approche globale ; remobiliser une équipe enseignante, échaudée par de précédents projets restés sans suite. Le travail de pédagogie, l'appui des experts santé mis à disposition dans le cadre d'Expé Urba

Santé et la concertation ont permis de restaurer la confiance. Cependant, nous bénéficions aussi de certains atouts : la taille de notre commune facilite la transversalité et le travail entre services. Les échanges sont plus directs, permettant de mobiliser rapidement les différents acteurs tels que la communauté d'agglomération Seine-Eure, les professionnels de santé, les financeurs. La volonté politique est un levier essentiel : sans portage fort des élus, ce type de démarche ne peut aboutir.

**S. A. : Une évaluation est-elle prévue ?**

A.-S. de B. : Nous avons défini des indicateurs avant/après sur la qualité de l'air, le bruit, la biodiversité, etc. Une évaluation d'impact sur la santé flash (EIS)<sup>3</sup>, réalisée par le Cerema, est en cours et permettra d'ajuster les aménagements afin de maximiser les effets positifs sur la santé humaine et environnementale : elle est conçue pour éclairer le projet et le faire évoluer, par exemple sur le choix des matériaux, la conception des espaces ou l'organisation des usages. L'objectif est de garantir que les travaux réalisés en 2027, si nos recherches de financements sont fructueuses, répondent pleinement aux enjeux

de santé identifiés. Cette évaluation pourra également être utilisée après les travaux pour mesurer les effets réels du projet. ■

Propos recueillis par Anne-Lise Favier, journaliste.

1. Ce dispositif contribue à l'émergence de projets s'inscrivant dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) dans les territoires. En ligne : <https://experimentationsurbaines.ademe.fr/sante/>
2. Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>
3. Processus innovant lancé sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'évaluation mesure les impacts – tant positifs que négatifs – que vont avoir des projets d'urbanisme ou d'autres programmes publics sur la santé des habitants. En ligne : <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2011/05/evaluations-impact-sante.pdf>



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.